



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 62918

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'attribution de la carte du combattant. La loi de finances pour 2001 prévoit que la carte du combattant peut dorénavant être obtenue pour tous les militaires rappelés qui ont séjourné au moins quatre mois en Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 2 juillet 1962. Il lui demande si les personnes rappelées sur place dans les unités territoriales durant cette même période bénéficient de ces dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62918

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3607

Question retirée le : 24 décembre 2001 (Retrait pour cause de question identique)